

CROISIÈRE VOILE

Circuit Toulon - Calvi - Bonifacio -Toulon

Du samedi 30 mai au vendredi 12 juin 2026



Au départ de Toulon nous commencerons par une traversée de nuit pour une 1ere escale à Calvi, puis ce sera la descente vers le sud (Girolata, Cargese, Ajaccio, Propriano, Bonifacio et pourquoi pas les îles Lavezzi ?).

Il faut arriver à Toulon impérativement le vendredi 29 mai en début d'après midi pour s'occuper de l'avitaillement et de la prise en main des bateaux.

Le retour, fixé par le loueur au plus tard vendredi 12 juin en fin de matinée, sera engagé en fonction du meilleur créneau de météo possible.

Vous pourrez donc réserver votre train retour à partir de 15.00 le vendredi.

Pour le couchage chacun devra amener son duvet.

Nous naviguerons sur 2 monocoques de 37 pieds, soit 12 participants

ORGANISATEURS :

- Jean Jacques DEPLANQUE Tél. : 06 86 82 32 08 - @ : hommelibre75@gmail.com
- Dominique DAVIDAU Tél. : 06 08 95 24 56- @ : domdavidau@gmail.com

CHEFS DE BORD :

- Jean Jacques DEPLANQUE
- Gilles PONTLEVOY

PARTICIPATION FINANCIERE : 850 Euros par personne .

- Comprend : Location voiliers - consommables - assurances - nettoyage final - organisation.
- Ne comprend pas l'avitaillement de chaque bateau par son équipage, le carburant moteur, les éventuelles taxes de port, les frais d'escale... Les frais non compris dans le forfait sont payés sur la caisse de bord de chaque équipage.

L'inscription et le règlement seront effectués en ligne via un lien adressé aux personnes intéressées (application billetweb) après validation de leur préinscription par mail

- Acompte de 30% par carte bancaire à l'inscription
- Solde par débit automatique au plus tard le 15 mai.

VOYAGE :

Train ou Covoiturage depuis Paris.

REUNION DE PRÉPARATION :

Présence indispensable le **Mardi 19 mai à 19h00** (lieu à confirmer)

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION :

Cette croisière est organisée dans les conditions exposées dans la Charte de la section voile, en particulier ce qui concerne :

- la souscription à la **Licence Club** de la Fédération Française de Voile (FFV) pour les Skippers,
- la souscription au **Passeport Voile** de la FFV (17€) pour les autres participants,
- les conditions d'inscription (adhésion, assurance, annulation),
- les procédures de réception et de validation des inscriptions,
- les dépenses comprises dans la participation financière demandée,
- les dépenses additionnelles à prévoir,
- les conditions générales de participation (constitution des équipages, programme de navigation, vie à bord, sécurité nautique),
- l'équipement individuel indispensable,
- le transport vers et depuis le port d'embarquement,

Chaque participant prend connaissance des dispositions de la CHARTE DE LA SECTION VOILE préalablement à son inscription. : <https://www.cihm.info/voile#outils-et-procedures-des-organisateurs-voile>

Les organisateurs et les chefs de bord sont des bénévoles ; ils ne sont ni moniteurs, ni accompagnateurs professionnels.